



## AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 13 juin 2023 à 19 h 30 au 490, la rue Principale à Saint-Donat, le soussigné déposera le **rapport financier et le rapport de l'auditeur pour l'année 2022**, conformément à l'article 176.1 du *Code municipal*.

**Donné à Saint-Donat, ce 1 juin 2023**

---

Gabriel Leblanc, directeur du greffe  
et greffier-trésorier adjoint

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gabriel Leblanc, directeur du greffe et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Donat, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 1<sup>er</sup> juin 2023, entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 1<sup>er</sup> juin 2023

---

Gabriel Leblanc, directeur du greffe  
et greffier-trésorier adjoint

Art.176.1 du CM : avis public du dépôt au moins 5 jours avant la séance.